

### **Je veux un pedigree NVBK pour mon chien.**

#### **Mon chien n'a pas de pedigree.**

Le NVBK propose différentes options pour obtenir un pedigree:

- \* On peut s'inscrire pour participer à une exposition ou à une journée d'expertise. Après l'enregistrement, vous pouvez vous rendre avec le chien à l'endroit désigné où votre chien sera évalué par un juge officiel. L'inspection sera effectuée selon les normes énoncées dans la norme de la variété.
- \* Votre chien peut également être inspecté, sur demande, à votre domicile, selon les mêmes normes.
- \* Vous pouvez faire inspecter votre chien, sur rendez-vous, par un juge / contrôleur des nids, à un endroit convenu qui se trouve généralement dans un club. L'inspection est également effectuée selon les mêmes normes.

Remarque: si votre chien figure sur la liste des races protégées, vous devez faire effectuer les tests et / ou examens nécessaires. Les résultats sont ensuite également mentionnés sur le pedigree.

Si certains tests sont nécessaires et que ceux-ci ont été ou ne sont pas effectués, seul un certificat d'enregistrement sera délivré et aucun pedigree.

Un pedigree ou un certificat, obtenu par inspection, ne mentionnera pas l'ascendance.

La déclaration de l'ascendance n'est possible que par des analyses ADN.

Si les parents de votre chien sont connus et ont un pedigree officiel, vous pouvez toujours indiquer la filiation via l'ADN.

Tous les examens nécessaires peuvent être effectués par un vétérinaire de votre choix. Il doit alors également remplir le certificat sanitaire <https://www.nvbk.org/Fokkerij/Attestation%20sante.pdf>

Tous les résultats, photos et autres doivent être soumis au NVBK. (De préférence numériquement et par e-mail). Les enregistrements RX sont transmis à un évaluateur, qui à son tour nous informe du résultat. La NVBK établira alors un certificat d'élevage qui sera envoyé au propriétaire avec le certificat sanitaire.

Tous les commentaires, éventuellement également du vétérinaire, sont ensuite inclus gratuitement dans le pedigree. Attention, uniquement sur les pedigrees du NVBK.

Les chiens qui sont approuvés ne peuvent pas porter un nom de chenil à moins qu'ils ne soient nés avec le propriétaire du nom de chenil.

Les prix des pedigrees et des inspections sont disponibles sur <https://www.nvbk.org/tarifs.pdf>

Plus d'infos [www.nvbk.org](http://www.nvbk.org) section élevage